



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL de la SÉANCE du 5 juillet 2024

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montreuil-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Vincent VIGNAIS, Maire.

**Étaient présents** : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Xavier MASSERON, Éric DUMONT, Yannick BARNIQUEL, Patricia NICOLAS, Stéphane ROUSSEAU, Bénédicte TENÈZE, Frédéric HERBERT, Régis REILLON, Florence GUILLOU, Audrey MAZELLA.

**Étaient absents excusés** : Marie-Françoise BELLIER-POTTIER (pouvoir donné à Vincent VIGNAIS), Ludovic CHESNEAU, (pouvoir donné à Audrey MAZELLA).

Secrétaire de séance : Éric DUMONT

**Convocation** du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

8002

#### **DCM20240705-1 Détermination du prix de mise à disposition de l'Espace Maine pour camps sportifs conviviaux, de vacances ou de regroupements**

VU la demande de certaines organisations sportives et associatives à but éducatif ou de loisir,

Gwénaëlle GUILLON propose au Conseil Municipal de prévoir une convention de mise à disposition à titre onéreux de l'Espace Maine et ses vestiaires en vue de séjours pour camps sportifs, conviviaux, de vacances ou regroupements au tarif de 1,5 euro par jour et par personne.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'établir une convention de mise à disposition de l'Espace Maine et de ses vestiaires au prix ci-dessus mentionné.

-

#### **DCM20240705-2 Détermination du prix de vente des parcelles cadastrées B 887 et B 888**

VU la délibération n°20240531-02 du 31 mai 2024 permettant le déclassement d'une partie de la parcelle B 821,

VU la division foncière faite par le cabinet GUIHAITE Géomètre en date du 22 avril 2024,

VU les parcelles cadastrées B 887 et B 888 issues de la division partielle de la parcelle B 821,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces parcelles aux personnes intéressées au prix de 50 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de mettre à la vente les parcelles B 887 et B 888 au prix de 50 euros net vendeur par mètre carré.
- Dit que l'acte authentique de vente sera reçu en l'étude notarial des Maîtres MIGOT, DUPONT et VAN RYSSELBERGH à Le Lion d'Angers (49).
- Dit que le produit de la vente sera affecté au budget principal.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente au nom de la commune.

**DCM20240705-3 Adoption du Pacte financier et fiscal 2024-2028 entre la CCVHA et ses communes membres**

VU le Pacte financier et fiscal 2024-2028 entre la CCVHA et ses communes membres joint à la convocation,

VU les expositions et explications du Maire quant aux particularités de ce Pacte,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'adopter le Pacte financier et fiscal 2024-2028 entre la CCVHA et ses communes membres joint à cette délibération.

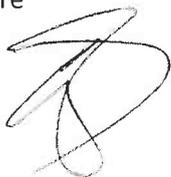
**QUESTIONS DIVERSES : RAS**

**DATES A RETENIR**

- Prochains Conseils Municipaux : vendredis 6 septembre et 18 octobre 2024 à 20h30.

Sans autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Vincent VIGNAIS  
Maire



Eric DUMONT  
Secrétaire

